BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

## BODACC « A »

## Annonce n° 829

## 42 – LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

## Ventes et cessions

511 302 945 RCS Saint Etienne.
**BARRA.**
*Forme :* Société à Responsabilité Limitée.
*Capital :* 1000.00 EUR.
*Adresse :* Château De Valbois, 42580 L'Étrat.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* L'ARBORETUM DE BEL AIR SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS SIEGE SOCIAL : CHATEAU DE VALBOIS 42580 L'ETRAT 480 253 202 RCS ST ETIENNE ET BARRA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS SIEGE SOCIAL : CHATEAU DE VALBOIS 42580 L'ETRAT 511 302 945 RCS ST ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à L'ETRAT (Loire) du 30/09/2020, les sociétés L'ARBORETUM DE BEL AIR et BARRA ont établi un projet de fusion par absorption de la société BARRA par la société L'ARBORETUM DE BEL AIR. La société BARRA ferait apport à la société L'ARBORETUM DE BEL AIR de la totalité de son actif évalué à 279.307 euros contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 423.960 euros, soit un actif net négatif de -144.653 euros. La société L'ARBORETUM DE BEL AIR détenant la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la société BARRA, il ne serait procédé à aucune augmentation de son capital social en rémunération desdits apports. Le mali de fusion s'élèverait à 144.653 €. La société BARRA sera dissoute de plein droit dès que la fusion sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-8 du Code de commerce, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion concernant les deux sociétés a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE le 18/11/2020..